

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

La séance est ouverte à 19h 30.

Présents :

Mmes : DOUYER L., DUVIVIER A., PEYROT C., TANDEAU DE MARSAC M.

Mrs : BARRAUD G., BARRIERE L., CHASSARD J., FOUCHER Y., GRAND Q., LAMARGOT P., LETOUX F., MARQUET D., MOREAU S.,

Absents/Excusés : Mr LAGEAT J. donne procuration à Mme PEYROT C.

Le secrétaire de séance est Dominique MARQUET, assisté de Gérard BARRAUD.

Le PV de la séance précédente n'amène pas de remarques il est adopté à l'**unanimité**.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

1-CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR.

Monsieur le Maire propose :

- de créer un emploi d'avenir
- poste d'« agent aide scolaire »
- durée du contrat de 12 mois renouvelable 2 fois
- durée hebdomadaire de travail annualisée de 26 h
- rémunération sur la base du S.M.I.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE : -d'adopter la proposition de Mr le Maire
-de créer un poste dans le cadre du dispositif « emploi avenir »
-d'inscrire au budget les crédits correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec la mission locale
- à signer le contrat de travail avec la personne recrutée
- à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à cette embauche.

2-LOCATION DU BARNUM MUNICIPAL.

Mr le Maire expose que le barnum municipal pourrait être loué uniquement aux habitants de la commune pour des durées de deux jours au prix de 100 €.La livraison serait effectuée par les services municipaux et une caution de location de 400 € serait demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 pour et 1 abstention :

APPROUVE les propositions énoncées ci-dessus.

3-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES « CONTRATS DEPARTEMENTEAUX DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL (CDDI) » POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG (Tranche conditionnelle)

Mr le maire indique que le montant des travaux de la tranche conditionnelle issu de la consultation des entreprises s'élève à 324 000 € HT et que le montant de Maitrise d'œuvre est de 12 500 € HT.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le montant total de l'opération, soit 336 500 € HT, et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre des CDDI pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le montant total de l'opération

MANDATE Mr le Maire pour déposer le dossier concernant l'aménagement du bourg au titre des CDDI.

4-MODIFICATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Mr le Maire expose que l'ensemble des maires des communes de SAINT-LEONARD DE NOBLAT, SAINT-PAUL et ROYERES ont souhaité voir la convention les liant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT évoluer. Le service instructeur transmettra désormais la totalité des dossiers concernés à la DDT et au contrôle de légalité.

Il propose d'approuver les modifications

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer celle-ci.

5-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Mr le Maire donne la parole à Mr le Premier Adjoint afin de donner lecture du Compte Administratif Communal.

Après avoir fait la présentation du budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des Restes A Réaliser (RAR), il est demandé au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Communal tel que présenté par Mr le Premier Adjoint.

6-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Mr le Maire donne la parole à Mr le Premier Adjoint afin de donner lecture du Compte Administratif Assainissement.

Après avoir fait la présentation du budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec la reprise des résultats de l'exercice N-1 et avec la présentation des Restes A Réaliser (RAR), il est demandé au Conseil Municipal de valider les résultats de l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif Assainissement tel que présenté par Mr le Premier Adjoint.

7- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSES PAR Mme LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents portant sur les budgets 2015 (communal et assainissement), avoir entendu et approuvé les comptes administratifs, s'être assuré que Mme le Receveur Municipal a repris tous les éléments financiers de l'exercice 2015 ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier au 31 décembre 2015, sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 des différentes sections budgétaires et annexes et sur la comptabilité des valeurs actives ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par Mme le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

8-MODIFICATIONS DE LA MISE A DISPOSITION DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Mr le Maire expose que la commune de ROYERES a demandé la modification de la mise à disposition des voies d'intérêt communautaire portant sur le retrait de VC 33 et d'une partie de la VC 27 et sur l'ajout de la VC 8 , ramenant la longueur de voies transférées à 11 966 mètres pour 12 446 précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE les modifications mentionnées ci-dessus et reprises dans le procès-verbal établi par la Communauté de Communes de Noblat.

QUESTIONS DIVERSES

- Pose de conteneurs de tri à « LA RIPPE » sur le « Communal »
- Dossier « Agenda d'Accessibilité Handicapé Programmé (AD'AP) » validé
- Les marchés de l'aménagement du RD 124 et du Centre Bourg ont été attribués
 - Lot 1(VRD) entreprise SIORAT
 - Lot 2 (espaces verts) entreprise GAUQUIE
 - Lot 3 (signalisation/mobilier) entreprise AXIMUN
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) applicable depuis le 3 mars 2016 et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui sera prochainement distribué à la population.
- Problème de numérotation rue du 11 novembre !
- Q. Grand souhaite prendre connaissance de l'ensemble des C.R. élaborés par la C.C. de NOBLAT et les différents syndicats aux quels adhère la commune.
- Le foyer des jeunes a été ré-ouvert en présence de responsables des jeunes.

La séance est levée à 22 h 05

P.S. : l'ensemble des délibérations est disponible au secrétariat.